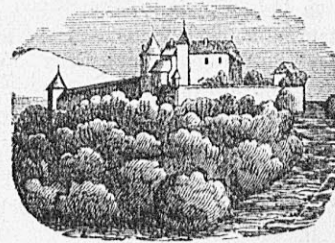




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

BUREAU DU JOURNAL : Grand'Rue N° 295, BULLE

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : 1 an, Fr. 4 —
6 mois, » 2 50
Etranger : 1 an, 9 fr.; 6 mois, 5 fr.
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne à tous les bureaux
de posts.

Prix des annonces et réclames :

Annonces : Pour le canton,
10 cent.; pour la Suisse, 15 cent.
la ligne ou son espace.

Réclames : 30 cent. la ligne.

Lettres et argent francs de
port.

BULLE, le 19 mai 1891.

La revision fribourgeoise.

Nous avons, dans notre dernier numéro, consacré un article à la revision de la Constitution fédérale. Ce qui intéresse, peut-être, davantage encore, le peuple fribourgeois, c'est la revision de notre constitution cantonale, projet déjà soumis depuis longtemps par les députés de l'opposition, au Grand Conseil.

Cette autorité législative, par l'organe du pouvoir exécutif, le Conseil d'Etat, a eu l'air, au début, de vouloir prendre en sérieuse considération la motion de nos représentants de la minorité. Et, du coup, une lueur d'espérance a brillé; un sentiment de vif soulagement s'est manifesté dans tout le canton, en présence des bonnes dispositions de nos maîtres et seigneurs.

On a cru qu'enfin, comme le vieux Tobie, ils avaient, par une sorte d'intervention providentielle, recouvré la vue; qu'ils étaient revenus, après en avoir été éloignés si longtemps, aux notions vraies et élémentaires de la justice et de l'équité.

Nous avons été seul à douter de cette transformation si subite de l'esprit de nos législateurs et de la sincérité de leurs déclarations de la première heure. Le temps nous a donné raison.

Des hommes trop confiants se sont figuré, après tant de belles promesses, que nous finirions par obtenir, par exemple, la nomination des syndics par le peuple, après plusieurs tentatives infructueuses. Vain espoir!

Tout ce que nous savons, pour le moment, c'est que le Conseil d'Etat est favorable à la réduction du nombre des juges cantonaux; mais la chose n'est pas un fait accompli. Qu'il accepte la suppression de la disposition constitutionnelle selon laquelle toute revision, pour être acceptée, doit obtenir la majorité des voix des électeurs inscrits; mais cette concession

nous paraît fortement empreinte d'une arrière-pensée et d'une ruse cachée, qui pourrait bien devenir une surprise des plus désagréables pour nous, lorsqu'il s'agira de reviser cette disposition et lorsqu'elle le sera.

Ce que nous savons encore plus clairement, c'est qu'une des commissions du Grand Conseil se serait prononcée en faveur des conseils communaux nommés sur la base de la représentation proportionnelle; c'est bien, si cela a lieu.

Mais c'est la nomination du syndic, *choisi par le Conseil d'Etat*, parmi les membres du conseil communal, élu de cette façon, qui fait rêver et qui nous suggère une légitime crainte. Le syndic sera donc toujours, comme auparavant, l'instrument du gouvernement?!

Comme le dit fort bien un correspondant du *Genevois*, « il paraît difficile que les gouvernements fribourgeois puissent admettre la représentation proportionnelle, en matière communale, sans comprendre qu'ils seront forcés de l'accorder, à bref délai, sur le terrain cantonal. »

Là, encore, un doute subsiste. Que résultera-t-il de cette représentation proportionnelle, tant au point de vue communal qu'au point de vue cantonal? La majorité ne sera-t-elle pas toujours acquise au gouvernement?

En ce qui concerne la nomination des syndics, le correspondant du *Genevois* dit encore : « Le maintien de la nomination des syndics par le gouvernement serait une faute qu'on pardonnerait difficilement à la majorité fribourgeoise. A notre avis, les engagements formels que ses chefs autorisés ont pris lors de la session de décembre des Chambres fédérales ne permettent pas de rechercher des portes de derrière et de recourir à un semblable trucage. »

Tout cela, n'est-il pas vrai, est cousu de fil blanc? Vous êtes décidément naïfs; vous êtes des enfants, pardonnez-nous l'expression, ou des complices, honorables députés des Chambres!

Prendre au sérieux, pour de l'or en barre, les as-

surances de nos ennemis, c'est incroyable! Vous n'avez pas compris qu'il fallait tout promettre, de longue date, déjà, pour assurer la validation Python?!

Nos adversaires savent, du reste, fort bien que vous n'avez rien à voir dans cette question qui est de haute souveraineté cantonale. Elle est de la compétence du seul peuple fribourgeois; c'est à lui seul qu'appartient le droit de reviser cette disposition inique de sa constitution. Vous en êtes si persuadés que vous n'avez pas osé prendre par les cornes ce taureau redoutable, à la dernière session de décembre.

Vous, autorités fédérales, qui nous opposez toujours, quand nous recourons à Berne, la souveraineté cantonale, recevez une fois la balle en retour!

Si vous voulez nous protéger, revisez la Constitution fédérale; statuez, par une disposition légale, sur la nomination des syndics et forcez ainsi le gouvernement de Fribourg à mettre sa constitution en harmonie avec elle. Ou bien, usez de moyens extralégaux, bien que vous puissiez faire autrement; alors, dites-le. Mais ne prenez pas des airs de compétence, dans cette affaire.

Libéraux fribourgeois, la situation qui nous est faite est anormale et pleine de hasards; c'est à vous qu'il appartient de la sauver, à moins qu'un secours imprévu n'arrive. Pour cela, et en attendant, il faut, par la solidarité, réunir toutes les forces indépendantes du pays, sous un même drapeau, qui sera uniquement l'expression de l'émancipation. *Nous ne devons avoir confiance qu'en nous-mêmes*, jusqu'à preuve du contraire, si nous voulons vaincre la réaction. Mais, pour cela, il faut absolument s'unir, à n'importe quel prix. L'honneur et la liberté dépendent, ne l'oubliez pas, de l'unité, du courage, de la persévérance et surtout de l'ACTION!

Donc, en avant, encore une fois, pour la Revision par le peuple et par une Constituante!

Si, comme on le promet, l'art. 79 de la constitution devait être révisé (revision de la constitution par la majorité des votants et non plus des électeurs inscrits), ce serait un grand pas de fait; cette conces-

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 3

DEUX SŒURS

PAR
ANDRÉ THEURIET

Claudia, de son côté, jouissait innocemment de ces émotions toutes neuves pour elle, et sa joie se traduisait par un plus humide éclat de ses yeux, par une illumination de tout son visage. Tous deux se taisaient. Le jeune homme, étendant distraitement le bras, cueillait dans le gazon ras des anémones et des gentianes bleues; il les offrait sans parler à Claudia, qui les arrangeait en bouquet, et quand leurs doigts se rencontraient, ils éprouvaient tous deux une exquise langueur fondante qui les attendrissait.

Ils furent tirés de cette molle béatitude par la voix de l'oncle César. Il semblait gourmander Baduel et François qui revenaient avec des brassées de fleurs, et il apparut bientôt près de sa nièce, le sourcil froncé et la bouche plissée. On devinait qu'il était inquiet et fâché de ce tête-à-tête de Claudia avec un jeune homme qu'il connaissait à peine, après tout, et qu'il avait rencontré au coin d'un bois. Aussi pressa-t-il le déjeuner et annonça-t-il son intention de descendre à Ancey avant le gros de la chaleur.

Bien que Maurice Tournier eût formé le projet de passer

tout son dimanche sur le Parmelan, il ne put résister à la tentation d'accompagner la famille Dumoulin jusqu'au chât. Chapuis. Pendant la descente, il laissa les jeunes filles continuer leur récolte de fleurs alpêtres le long des rampes du Grand-Montoir et il s'appliqua à gagner les bonnes grâces de l'oncle César et de Baduel. Il y réussit. Le négociant le trouva bien élevé et « distingué; » Prosper lui-même fut ravi des façons affables et de l'air bon enfant du professeur; lorsqu'on arriva au col, on était très bons amis. Aussi le jeune homme, en prenant congé des deux sœurs et de leurs chapeaux, crut-il pouvoir solliciter la permission d'aller s'informer chez M. Dumoulin si le retour s'était effectué sans trop de fatigues, — et cette permission lui fut accordée.

Maurice Tournier, adossé aux assises de la croix de pierre, regarda, non sans une vague mélancolie, le groupe des excursionnistes s'éparpiller et décroître le long des pâturages de La Blonnière. Les deux jeunes filles se détachaient gaiement, avec leurs casaquez claires et leurs gerbes fleuries, sur la verdure des prés. — Claudia fermait la marche; avant de disparaître, elle se retourna et répondit par un signe de tête au dernier salut de Maurice. Un pli de terrain la déroba brusquement aux regards du jeune professeur; alors il s'enfonça de nouveau, tout essouffé et rêveur, sous les massifs de sapins qui précédaient le Grand-Montoir.

III

L'habitation et les magasins de la maison « Dumoulin et sœur » étaient situés sur la place Saint François, dans les bâtiments de l'ancien convent de la Grande-Visitation, —

celui-là même où Mme de Warens abjura le protestantisme vers 1722. — Ils faisaient face à une antique bâtisse, maintenant inoccupée, qu'on nomme le *Palais-de-l'Isle* et qui, pareille à une proue de galère, coupe en biseau le courant du Thion alimenté par le trop-plein du lac. L'eau claire et rapide se partage là en deux bras qui, tantôt à ciel ouvert, tantôt souterrainement, arrosent une bonne partie de la ville et sont reliés à des quais étroits par de petits ponts aux arches moussues. Ce vieux quartier, — une Venise en miniature que menaçait déjà l'édilité locale, — est un des coins les plus pittoresques d'Ancey. Des verdurez touffues, s'échappant d'une cour intérieure, débordent par-dessus les murailles du *Palais-de-l'Isle* et frôlent de leurs branches l'eau du canal où sont installés les lavoirs en plein air. La lumière du levant baigne les assises verdâtres du quai, les façades ventruées qui semblent vouloir s'effondrer dans le Thion, les balcons de bois fuselés, les estacades délabrées des ponceaux et la fraîche obscurité des voûtes. Dans cette noire vétusté, des notes vives et gaies éclatent à chaque encoignure : — la blancheur des linges étalés, la rougeur intense des pots de géraniums suspendus aux croisées, le vert clair des balcons et des jalousies. Tout cela chante et réjouit l'œil. Si l'on se retourne, on voit pointer à gauche, au-dessus des toits, les tours carrées du château des comtes de Genevois; on aperçoit en face, par delà la nappe bleue du lac, les cimes calcaires du Parmelan, et on a à sa droite la façade de l'ancienne église de la Visitation dans l'architecture bâtarde de laquelle se trouvent encastées les vitrines du magasin de M. Dumoulin.

La devanture, percée d'une double porte vitrée et ornée de glaces séparées par des châssis peints en brun, jure singu-

S COIGNET
PREMIÈRE QUALITÉ
à modique.
le Bulle.
Isidore Seydoux, à
sens chez M. **Félicien**
[316]
ANIFIQUE
de semence
chez
out, boulanger, Bulle. [203]
moulin de Bulle :
neufs, marches en bois
rade en fer forgé, à très
[317]
use de santé,
DATION
ccerie, laine et coton
PEYRAUD-BOSSON
BULLE.
seront vendues au prix de
[335]

sous le St-Michel,
romenade, Bulle.
AS PRIX :
cotonne, toiles, étof-
messieurs, chemises en
s, cotons, essuie-mains,
ction de lingerie sur com-
, mercerie, blouses, mou-
de marchandises en
facture, telles qu'étoffes
ieurs, couronnes mortua-
Pauline Sallin.

ention!!! Toute per-
ne doit faire un essai de
pommade **Phénix** garan-
pour faire croître et pousser
cheveux de dames et mes-
sieurs, ainsi que la barbe, sup-
primer les pellicules, arrêter
chute des cheveux, les em-
per de blanchir,
venir la
telle.



ENDRE
à ressorts en parfait
mobile et tabatière.
Bergin, maréchal, à
(H611F) [340]

OUER
ue de Romont, à **Fri-**
e bien située, avec ou
tèle assurée. S'adresser
de Romont 264. [305]
118 Fr)



POUR VEAUX
et bon marché rempla-
lait naturel pour l'éle-
celets, agneaux, etc. —
le litre.
10, 25 ET 50 KILOG.
5 LE KILOG.
ARRAS, à Bulle. [127]

OCOLAT
hard
INCONTESTÉE
TROUVE PARTOUT

ndre :
s Crédit foncier.
ILLET, avocat, Bulle.
Emile Lenz.

sion de la part de la majorité lui ferait, certes, honneur, et la minorité libérale, sous peine d'ingratitude, devra lui en être reconnaissante. Mais le Grand Conseil sera-t-il capable d'un tel acte de justice envers le suffrage universel, d'une telle magnanimité? Nous n'osons l'espérer!

S'il le fait, la pacification sera près de se réaliser. S'il ne le fait pas, il aura eu le courage coupable de maintenir sa vieille et illustre réputation d'intolérance, d'injustice et d'arbitraire.

En tous cas, quoi qu'il arrive, la lutte s'impose; c'est pour cela que nous y convions tous les libéraux, sans exception. Si le Grand Conseil donne satisfaction à la minorité, nous lui rendrons hommage; sinon, nous saurons le flétrir.

NOUVELLES SUISSES

Le nouveau fusil et la poudre sans fumée. — On pense généralement que la distribution du nouveau fusil aux troupes pourra se faire dans le courant de cette année. Déjà l'année dernière, on avait préparé 12 millions de cartouches de Vetterli avec poudre sans fumée; toutes les mesures sont prises pour la confection au plus tôt, en grand nombre, des cartouches de 7,5 millimètres. Quant à l'armement des carabiniers et des armes spéciales, rien n'est encore décidé, cependant il est probable que le fusil modèle 1890, approprié aux exigences de leur service, leur sera distribué aussi. Pour l'instant, aucun modèle spécial n'a été encore approuvé.

Berne. — C'est M. Luthy, buraliste postal à Langnau (Emmenthal), qui a gagné le gros lot de 25,000 fr. de la loterie de la cathédrale de Berne, seconde série.

Vingt jeunes Bâlois qui avaient acheté 100 billets en société ont gagné le lot de 10,000 fr.

Tessin. — Livraghi, l'auteur des massacres de Massaouah, actuellement détenu au Tessin, a adressé au Conseil fédéral son recours contre l'extradition demandée par le gouvernement italien.

— Le comité libéral du Tessin a remis vendredi au Conseil d'Etat les neuf mille signatures pour la nouvelle demande de révision de la Constitution.

Vaud. — Le sénat universitaire, dans une séance tenue vendredi après midi, a décidé de nommer professeurs honoraires de l'université de Lausanne MM. Louis Ruchonnet, conseiller fédéral, D^r Morel, juge au Tribunal fédéral, et de Senarclens, ancien professeur de droit romain à l'académie de Lausanne, actuellement professeur à l'université de Liège.

— Les manifestations qui se produisent à l'occasion de l'inauguration de l'université de Lausanne prennent des proportions telles qu'elles nous paraissent presque exagérées. Tous les journaux, sans doute, donneront des comptes rendus détaillés de cette solennité. C'est pourquoi nous nous bornerons à saluer cette nouvelle institution, en lui souhaitant grandeur et prospérité.

— Les journaux nous annoncent que la vigne n'a pas souffert du gel au bord du lac Léman.

— Un ouvrier italien, incarcéré jeudi dernier à l'Evêché, à Lausanne, a mis le feu à la paille de

lièrement avec les pilastres doriques, les coquilles et les lourdes consoles du premier étage. Barrant l'entablement du fronton, une large enseigne s'étale au-dessous d'une grande fenêtre cintrée et porte en caractères dorés sur fond brun :

MERCERIE AU FIL GROS
 ET DE LA VIERGE ET
 ROUENNERIE — DÉTAIL
 DUMOULIN ET SŒUR

C'est là que, depuis trente années, César Dumoulin et sa sœur, Mme veuve Tavan, dirigent l'une des plus importantes maisons de commerce de la ville et fournissent aux ménagères et aux détaillants de l'arrondissement les objets les plus indispensables à la vie domestique : depuis les aiguilles et les pelotons de fil jusqu'au linge de corps, aux cotonnades et à ces chapeaux de paille à fond plat dont se coiffent les paysannes de la Savoie. Rien n'a été épargné, du reste, après la mort de feu Tavan, pour accroître la prospérité de l'établissement. Le magasin du *Fil de la Vierge* a été l'un des premiers éclairés au gaz; dans les derniers temps, l'oncle César a restauré et décoré la devanture à la moderne. Les glaces limpides et larges permettent aux passants de contempler du dehors l'étalage laborieusement et symétriquement disposé, chaque matin, par le méthodique Prosper Baduel : — les pièces d'étoffe faisant fond et plissées en éventail, les entrelacs de rubans multicolores, les bouquets de

fon lit, dans la nuit de jeudi à vendredi, après y avoir, suppose-t-on, vidé son pot à eau, pour produire le plus de fumée possible. Par l'ouverture donnant sur un couloir où une cellule adjacente a également jour, la fumée pénétra dans cette deuxième cellule occupée par un détenu vaudois, qui allait être transféré à Cery; l'un et l'autre ont été asphyxiés.

Comment l'Italien a-t-il pu allumer la paille de son lit? c'est ce qu'on ne saura sans doute jamais. On présume qu'en dépit des fouilles dont il a été l'objet, il aura réussi à dissimuler sur son corps quelque fragment d'allumettes.

L'enquête a établi que ce malheureux avait d'abord essayé de se pendre au moyen de la ceinture de son pantalon, laquelle s'est rompue. Et c'est alors qu'il aura essayé du moyen qui a fait deux victimes au lieu d'une.

Genève. — Ce qui suit s'est passé à la frontière genevoise, du côté de la Savoie. C'est la *Tribune* qui le raconte.

Dans le canton de Genève, les maires paient 10 centimes le kilo de hannetons. A Bonneville (Hte-Savoie), on ne paye que 6 centimes. Les Savoyards de la zone ne sont pas plus bêtes qu'ailleurs, et l'on y connaît la différence entre 6 et 10 centimes. Aussi des nuées de jeunes gens se sont présentés à la frontière genevoise pour entrer des hannetons récoltés.

Grand embarras des péagers fédéraux. Les hannetons morts ou vivants peuvent-ils entrer en franchise dans le cordon des douanes fédérales? Sinon, où les classer? C'est là une denrée qui ne figure pas dans le tarif impitoyable de messeigneurs de Berne.

On télégraphie au département fédéral qui répond: Hannetons doivent figurer parmi comestibles.

Dès lors, c'est une vraie contrebande à la frontière et les gardes sont occupés sur toute la ligne du Foron à empêcher l'entrée de ces comestibles d'un nouveau genre.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

France. — M. le président Carnot a signé la grâce de plusieurs individus condamnés pour les troubles du 1^{er} mai.

Italie. — La questure a fait de nombreuses perquisitions à Terni. Seize anarchistes ont été arrêtés, car on a trouvé chez eux des papiers compromettants. Ils avaient fait le projet de piller la Banque nationale, d'incendier la sous-préfecture et de faire sauter divers établissements industriels. On a saisi des fusils et des cartouches de dynamite.

On a renforcé les troupes.

Portugal. — Le ministère conservateur a donné sa démission. On ne sait pas encore exactement à quelles personnalités politiques le roi va s'adresser pour constituer un nouveau cabinet. La situation reste précaire.

Etats-Unis. — Le *New-York Herald* assure que M. Edison a déclaré, dans un dîner à Chicago, qu'il comptait envoyer à la prochaine exposition un appareil électrique permettant de voir et d'entendre des spectacles à une grande distance. On verrait se dessiner les acteurs sur un rideau, aussi parfaitement qu'on peut aujourd'hui les entendre.

fleurs artificielles, les écheveaux de fil et de soie formant espace et les fragiles édifices construits avec des chapeaux de paille, s'arrondissant en portiques.

A l'époque où commence ce récit, le personnel placé sous la surveillance de Prosper Baduel se composait de deux demoiselles de magasin et d'un homme de peine chargé des nettoyages et de l'emballage. Mme veuve Tavan remplissait elle-même les fonctions de caissière. Elle s'installait, de neuf heures du matin à sept heures du soir, dans une cage vitrée, pratiquée à l'entrée de la boutique oblongue et profonde, d'où l'on pouvait à la fois surveiller les deux comptoirs parallèles et le va-et-vient des clients. L'étroite banquette de cuir qui meublait cette logette donnait place à deux personnes, et l'oncle César, au retour de ses courses d'affaires, venait souvent y retrouver sa sœur et collaborer à la tenue des livres. Ses deux nièces ne mettaient que rarement les pieds au magasin. Mme Tavan avait jugé, plus convenable et plus sûr, depuis qu'elles étaient revenues du Sacré-Coeur de Chambéry, de les soustraire à la promiscuité des clients et des demoiselles de boutique; elle exigeait qu'elles demeurassent dans l'appartement particulier qu'elle occupait au premier étage d'une maison contiguë, formant l'encoignure de la place Saint-François. Elle leur réservait les soins du ménage, l'entretien du linge et quelques travaux de broderie. C'était chez elle aussi que l'oncle César et tout le personnel prenaient leurs repas. — Prosper Baduel seul avait le privilège de s'asseoir à la table de famille; les employées étaient servies à part et l'homme de peine mangeait à la cuisine. Tout ce monde logeait au-dessus du magasin, y compris l'oncle Dumoulin, dont la chambre n'était guère plus luxueuse

CANTON DE FRIBOURG

Grand Conseil. — Samedi matin, le Grand Conseil a voté à l'unanimité le décret accordant 600,000 fr. pour le chemin de fer de Fribourg-Morat. M. le D^r Engelhardt rapportait et M. Menoud était commissaire du gouvernement. Ont pris la parole : MM. Cardinaux, Chassot, Techtermann, Biemann et Cressier; M. Biemann a signalé ce décret comme un acte de bonne politique et de progrès matériel envers le district du Lac.

Pour le Vevey-Bulle-Thoune on a également voté les 800,000 fr.

Emprunt à primes du canton de Fribourg. — Le tirage des numéros des séries sorties le 15 avril dernier, a eu lieu à la Trésorerie d'Etat.

Les principales primes sont gagnées par les numéros suivants :

Série 3141, N^o 49, 18,000 fr. — Série 492, N^o 8, 2000 fr. — Série 4341, N^o 10, 1000 fr. — Série 64, N^o 23; série 989, N^o 34; série 1981, N^o 9; série 3323, N^o 3; série 6769, N^o 38 chacun 250 fr.

Sont sortis en outre 16 lots à 125 fr.; 30 à 75 fr.; 45 à 50 fr. et 3350 à 21 fr.

Tous ces lots sont payables dès le 15 août prochain à la Trésorerie d'Etat et aux maisons de banque habituelles.

Exposition industrielle cantonale 1892, Fribourg.

Ainsi que nous l'avons annoncé, la seconde assemblée préparatoire pour l'exposition industrielle de l'année prochaine a eu lieu le dimanche 3 mai, à la Brasserie Peier. D'après l'une des décisions de l'assemblée du 22 mars, le bureau de la Société des Métiérs devait préparer un projet de programme de l'Exposition et un projet de règlement. Ces projets ont été communiqués aux intéressés vers la fin mars déjà, et nous nous permettons de les publier ci-après.

Cette assemblée, où il y avait plusieurs délégués du Conseil communal de Fribourg, de diverses sociétés et des industriels de Fribourg et de Morat, s'est déclarée unanime en faveur de l'Exposition, et, quant à l'époque, elle la désire pour l'été 1892, car nous ne devons pas tarder davantage à faire voir quelle est notre richesse, ou du moins quelles sont nos richesses; d'ailleurs, cette Exposition pourrait faire établir la *Gewerhalle* tant désirée. D'autre localités, Berne, Wattwil, Thal, ont fait cette expérience qu'une telle exposition donne un nouvel élan à l'industrie et aux métiers. Que de belles choses ne font-elles pas éclore lorsque chacun veut y mettre du sien. C'est donc ce que nous voulons : l'union de tous les artisans et industriels dans le but de se rendre compte de leurs ressources.

Après une longue discussion à laquelle ont pris part, MM. Zéby, conseiller national, Chardonnens, négociant, Guidi et Brulhart, conseillers communaux, Gremaud, ingénieur cantonal, Bouquet, R. de Bocard, L. Genoud, etc., il résulte qu'une exposition industrielle cantonale en 1892 est vivement désirable. Aussi chacun des membres de l'assemblée s'engage à travailler activement dans ce but. Des réunions d'industriels et artisans seront provoquées dans le courant de ce mois dans chaque district, et une assemblée générale aura lieu au commencement de juin, afin de discuter et d'approuver le règlement et de nommer le comité chargé de recueillir les adhésions et de mener à bonne fin l'Exposition projetée.

que celle de son premier commis. Il n'y rentrait du reste que pour se coucher, ayant l'habitude de passer toutes ses soirées avec sa sœur et ses deux nièces.

Par suite de ces arrangements, Claudia et Françoise restaient seules pendant une grande partie de la journée et jouissaient d'une liberté relative. Elles ne pouvaient guère en abuser, car leur mère, avant de descendre au magasin, leur assignait des tâches dont elle vérifiait minutieusement l'accomplissement chaque soir. Mme Tavan était une femme nerveuse, brune, sèche, despotique et emportée. Elle avait aimé, disait-on, d'une passion ardente et jalouse feu Tavan qui était fort beau garçon et représentait dans la maison du *Fil de la Vierge* le côté imaginaire et aventureux. D'après les mauvaises langues, Tavan était mort consumé par ce trop brûlant amour conjugal, et sa veuve, bien que jeune encore et peu faite pour la solitude, avait obstinément refusé de se remarier. L'oncle César qui appréciait médiocrement son beau-frère et le traitait de rêveur, l'avait en vain pressé de donner un successeur au défunt, elle s'était enfermée dans ses regrets et consacrée à l'éducation de ses deux filles. Elle les aimait à sa façon, avec emportement, les punissant pour les moindres manquements à l'obéissance filiale, et le lendemain, les gâtant sans mesure. César Dumoulin, aussi autoritaire que sa sœur, mais d'un caractère plus froid, égal, essayait sans succès de régler les écarts de ce système d'éducation. Il était, lui aussi, partisan d'une discipline sévère; mais il voulait que cette sévérité fût mieux équilibrée, et de plus il reprochait à Mme Tavan d'élever ses filles trop en demoiselles. — En somme, malgré leurs prétentions éducatrices, les deux négociants, absorbés par leurs besognes

Art. 1^{er}. Pour donner que possible de l'activité fribourgeoise, et développer, on invitera dans l'intérêt et pour

- a) Toutes les industries
- b) Les artisans;
- c) Les industries de
- d) Les industries d
- e) Les dessinateurs
- f) Photographes, sculpteurs
- g) Les fabricants d

tionnés pour l'ense

Art. 2. A moins d' sera ouverte dès le 1^{er} La Commission de l'e prolonger cette durée

Art. 3. Les exposés fin octobre 1891. Ils formuleraient *ad hoc*, les et l'espace qui leur e

Art. 4. Les objets le local de l'exposition juillet 1892. Toutefois, avant se gâter devront Ces objets pourront n durée de l'exposition.

Art. 5. Le comité objets qui ne répondent Il peut aussi restreindre pace demandé par les

Art. 6. Les vitrines pour certaines parties tes par les exposants tefois soumettre leur

Art. 7. Le Comité de tous les objets qui tables. Il est autant de désirs des exposants.

Art. 8. Chaque exposant suivant un formulaire clarifier s'il désire les v Art. 9. Sans autor objets exposés ne peu fermeture de l'exposi

Art. 10. Les objets l'incendie aux frais d

Art. 11. Le comité destinés à la vente; i et les inscrit dans un

Art. 12. Tout ce q l'exposition est indiqué qu'après la clôture

Art. 13. La commissi vendus, une commissi en faveur de la Cais

Art. 14. Les frais a) Par les entrées b) Par les provisions c) Par le produit d

commerciales, et n'ayan s'atras pour étudier ces raiant absolument l'âme n'avaient pas su rendre

Françoise tenait beau semblait physiquement. sive, ardente et passion n'ayant pas un grain commettre quelque foli nerfs. — Claudia avait de Mme Tavan, mais e Elle tenait de lui une n Elle était romanesque d tres romans que les er Mme. Elle avait grand saignement affairé de l blanc qui pousserai e chandises.

Abandonnées à elles-m de la place Saint-Fran rielles de ménage et de tions que la monotonie traversaient la place, l'enfance prises l'une p Elles ne s'étaient jamais les petites joies, les nu leur tenaient lieu de tou était surtout instinctive, elle était plus égale, plu et poétiquement dévoué

Projet de règlement de l'Exposition.

I. CE QUE COMPRENDRA L'EXPOSITION.

Art. 1^{er}. Pour donner une image aussi complète que possible de l'activité industrielle de la population fribourgeoise, et pour trouver les moyens de la développer, on invitera à prendre part à l'exposition, dans l'intérêt et pour l'honneur du pays :

- a) Toutes les industries mécaniques du canton ;
- b) Les artisans ;
- c) Les industries de l'alimentation ;
- d) Les industries domestiques ;
- e) Les dessinateurs, lithographes, imprimeurs, photographes, sculpteurs, etc. ;
- f) Les fabricants d'instruments aratoires, les jardiniers ;
- g) Le corps enseignant : moyens à appareils perfectionnés pour l'enseignement.

II. EPOQUE.

Art. 2. A moins d'obstacles imprévus, l'exposition sera ouverte dès le 1^{er} août au 15 septembre 1892. La Commission de l'exposition est compétente pour prolonger cette durée.

III. CONDITIONS.

Art. 3. Les exposants devront s'inscrire jusqu'à fin octobre 1891. Ils indiqueront exactement sur un formulaire *ad hoc*, les objets qu'ils veulent exposer et l'espace qui leur est nécessaire.

Art. 4. Les objets devront rentrer sans frais dans le local de l'exposition dans la première moitié de juillet 1892. Toutefois, les exposants d'articles pouvant se gêner devront s'entendre avec la Commission. Ces objets pourront même être changés pendant la durée de l'exposition.

Art. 5. Le comité central a le droit de refuser des objets qui ne répondent pas au but de l'exposition. Il peut aussi restreindre, si cela est nécessaire, l'espace demandé par les exposants.

Art. 6. Les vitrines qui pourraient être nécessaires pour certaines parties de l'exposition, sont construites par les exposants et à leurs frais. Ils doivent toutefois soumettre leur projet à la Commission.

Art. 7. Le Comité-directeur se charge de l'étalage de tous les objets qui peuvent être exposés sur des tables. Il est autant que possible tenu compte des désirs des exposants.

Art. 8. Chaque exposant doit étiqueter ses objets, suivant un formulaire qui lui est remis, et il doit déclarer s'il désire les vendre.

Art. 9. Sans autorisation de la Commission, les objets exposés ne peuvent pas être retirés avant la fermeture de l'exposition.

Art. 10. Les objets exposés sont assurés contre l'incendie aux frais de l'entreprise.

IV. VENTE.

Art. 11. Le comité central prend note des objets destinés à la vente ; il les marque d'un signe spécial et les inscrit dans un livre de contrôle.

Art. 12. Tout ce qui est vendu dans le courant de l'exposition est indiqué comme vendu, mais n'est livré qu'après la clôture.

Art. 13. La commission prélève, sur tous les objets vendus, une commission du 5 % sur le prix de vente, en faveur de la Caisse générale de l'entreprise.

V. FINANCES.

Art. 14. Les frais d'exposition sont couverts :

- a) Par les entrées ;
- b) Par les provisions sur les ventes ;
- c) Par le produit du vestiaire ;

- d) Par le bénéfice sur la vente du catalogue ;
- e) Par les subsides fédéraux, cantonaux, communaux ;
- f) Eventuellement, par les dons.

Art. 15. La Commission de l'exposition fixe le prix des cartes d'entrée. Ce prix peut varier suivant les jours. Pour les écoles, on doit établir des prix de faveur.

Art. 16. Le paiement des sommes qui reviennent aux exposants, ensuite d'objets vendus, est effectué aussitôt après la clôture de l'exposition.

Art. 17. La Commission tient un compte exact de toutes les recettes et dépenses. Elle le présente à l'assemblée des exposants qui peut disposer des bénéfices éventuels en faveur d'une œuvre de vulgarisation de l'instruction technique (Musée industriel).

Art. 18. La Commission de l'exposition est autorisée à émettre des actions, versables par parts, au fur et à mesure des besoins.

DISPOSITIONS FINALES.

Art. 19. Des diplômes et des médailles sont délivrés aux exposants méritants ; la Commission de l'exposition est chargée de constituer le jury des prix.

Art. 20. Les objets vendus devront être retirés par les soins des acheteurs, dans les 8 jours après la clôture de l'exposition. Les objets invendus doivent être retirés par leurs exposants dans le même terme.

Art. 21. Toute difficulté entre les exposants et le Comité de l'exposition est tranchée d'une manière définitive par la grande commission de l'exposition.

Art. 22. Tout exposant, par le fait de sa participation, est censé se soumettre au présent règlement. Fribourg, le

Projet de programme.

L'exposition sera divisée en 17 groupes.

I. Tissage, articles de tricotage, broderie, retorderie, teinturerie, blanchisserie, repassage, corsets, etc., corderie.

II. Ferronnerie, articles de forgerons, carrosserie, coutellerie, armurerie, serrurerie, mécanique.

III. Tannerie, sellerie, cordonnerie.

IV. Ferblanterie, chaudronnerie.

V. Horlogerie, orfèvrerie, joaillerie horlogère.

VI. Peinture (voiture), décoration, etc. — Verrierie.

VII. Menuiserie, tournage, boissellerie, scierie, chantournage, etc., parqueterie, sculpture.

VIII. Poterie, tuilerie, marbrerie, modelage, maçonnerie.

IX. Sylviculture, vannerie, jardinage, apiculture, agriculture (instruments et produits ?).

X. Dessin, lithographie, photographie, levé des plans (cadastre), imprimerie et autres procédés de reproduction.

XI. Objets d'enseignement scolaire et professionnel.

XII. Alimentation : meunerie, pâtes alimentaires, boulangerie, droguerie, lait condensé, etc.

Assurance contre la grêle. — Le Conseil d'Etat vient de fixer le mode de subventionnement de l'assurance contre la grêle.

Les subventions fédérales et cantonales serviront à couvrir tous les frais de police occasionnés aux agriculteurs par l'assurance, ainsi qu'à payer une partie des primes d'assurance, soit le 50 % de chaque prime au minimum, pour autant que le crédit fédéral prévu à 6000 fr. équivalant à une subvention cantonale de même somme ne soit pas dépassé.

Les agents d'assurance doivent tenir compte aux assurés de leur quote-part aux subventions et de ne

leur faire payer que la différence. L'Etat remboursera aux agents les montants dont ils auraient fait bénéficier les assurés.

Orage et incendie. — Dans la nuit de vendredi, vers une heure, un orage a parcouru le canton ; le ciel était à chaque instant sillonné d'éclairs que suivaient de longs roulements de tonnerre. En même temps, la neige tombait sur les Alpes et les couvrait d'une assez épaisse couche blanche.

La foudre est tombée sur la flèche de l'église d'Estavayer-le-Gibloux, et y a déterminé un incendie. La longueur de cette gigantesque torche enflammée a été heureusement aperçue de toute la contrée. Des pompes sont arrivées en hâte des communes du Gibloux et de la rive gauche de la Glâne. On a pu sauver la toiture et l'intérieur de l'église, sauf la tribune qui est brûlée, mais la flèche a été tout entière consumée, les cloches fondues, et l'intérieur de la tour abîmé. On évalue les dégâts à 60,000 fr. La pompe neuve de Cottens a rendu des services signalés.

La foudre a tué une vache dans une écurie de Matran.

A Bulle, la journée de dimanche a été digne du plus vilain hiver. L'humidité, un froid presque sibérien, des rafales de neige, un vent violent ; bref, c'était complet.

GRUYÈRE

Elevage. — Jeudi dernier, les deux syndicats d'élevage de la Gruyère — l'un s'occupant de la race pie-noire et l'autre de la race pie-rouge — se sont définitivement constitués.

Font partie du comité, pour la race pie-noire : MM. Jean Pipoz, à Charmey ; Gauthier, économiste, à Marsens ; Jules Garin, à Bulle. Suppléants : MM. Aug. Favre, député, à Vaulruz, et François Progin, fermier, à la Part-Dieu.

Font partie du comité, pour la race pie-rouge : MM. Martin Morard, François Esseiva, Jacques Charrière, à Bulle. Suppléants : MM. Julien Dupasquier, à Vuadens, et Casimir Gremaud, à Echarlens.

Pour les deux syndicats, MM. Jean Pipoz et Martin Morard ont été désignés comme experts, afin de faire choix des animaux reconnus aptes à l'amélioration des races. Les délégués seront accompagnés de l'expert nommé par l'Etat.

Voulez-vous éviter

les contrefaçons du délicieux Dépuratif Golliez au bron de noix phospho-ferrugineux, exigez sur chaque flacon la *marque des deux palmiers*. Sirop anti-rachitique par excellence pour remplacer l'huile de foie de morue.

Vente en gros : Pharmacie GOLLIEZ, Morat.

Il sera certainement d'un grand intérêt pour chacun de lire le jugement d'un médecin qui s'est occupé spécialement des Pilules suisses du pharmacien **Richard Brandt** pendant huit années consécutives ; voici ce qu'il écrit : « Attestation médicale. Après huit années d'expériences personnelles et après avoir reçu des centaines d'attestations de malades de mon établissement, qui employèrent avec succès les Pilules suisses du pharmacien **Richard Brandt** contre des constipations chroniques provenant de différentes causes, je déclare qu'elles sont supérieures à toutes les autres pilules similaires, et que, pour un usage prolongé, ce sont celles qui irritent le moins les muqueuses de l'estomac et des intestins. Zurich, Dr F. Inelchen, médecin dirigeant la clinique pour les maladies de l'estomac et des intestins du Dr Wiel. » Les Pilules suisses du pharmacien **Richard Brandt** se trouvent dans les pharmacies au prix de 1 fr. 25 la boîte ; il faut exiger toujours la croix blanche sur fond rouge et le prénom. [295]

CAMILLE ROBARDY, rédacteur.

RIBOURG

medi matin, le Grand le décret accordant er de Fribourg-Morat. et M. Menoud était . Ont pris la parole : rmann, Biemann et é ce décret comme un progrès matériel envers

on a également voté

canton de Fri-éros des séries sorties la Trésorerie d'Etat. gagnées par les numé-

— Série 492, N° 8, 1000 fr. — Série 64, e 1981, N° 9 ; série chacun 250 fr. à 125 fr. ; 30 à 75 fr. ;

dès le 15 août pro- aux maisons de ban-

lle cantonale burg.

ncé, la seconde assem- sition industrielle de dimanche 3 mai, à la des décisions de l'as- de la Société des Mé- et de programme de glement. Ces projets essés vers la fin mars de les publier ci-après. it plusieurs délégués rg, de diverses socié- rg et de Morat, s'est l'Exposition, et, quant l'été 1892, car nous e à faire voir quelle s quelles sont nos ri- sition pourrait être irée. D'autre localités, fait cette expérience un nouvel élan à l'in- belles choses ne font- un veut y mettre du voulos : l'union de dans le but de se ren-

à laquelle ont pris ational, Chardonnens, onseillers communaux, Bouquet, R. de Boc- lte qu'une exposition est vivement désirable. l'assemblée s'engage ce but. Des réunions t provoquées dans le e district, et une as- commencement de over le règlement et e recueillir les adhé- l'Exposition projetée.

n'y rentrait du reste que le passer toutes ses soirées

Claudia et Françoise res- e partie de la journée et Elles ne pouvaient guère de descendre au magasin. e vérifiait minutieusement e Tavan était une femme e et emportée. Elle avait lente et jalouse feu Tavan essentait dans la maison du if et aventureux. D'après ait mort consumé par ce sa veuve, bien que jeune , avait obstinément refusé , appréciait médiocrement eur, l'avait en vain pres- unt, elle s'était enfermée- ucation de ses deux filles- mportement, les punissant l'obéissance filiale, et le e. César Dumoulin, aussi caractère plus froid, égal, scarts de ce système d'édu- n d'une discipline sévère ; t mieux équilibrée, et de d'élever ses filles trop en gré leurs prétentions édu- osorbés par leurs besoins

commerciales, et n'ayant ni le loisir ni la perspicacité néces- saires pour étudier ces deux caractères de jeunes filles, igno- raient absolument l'âme de Claudia et de Françoise, qu'ils n'avaient pas su rendre communicatives.

Françoise tenait beaucoup de sa mère, à laquelle elle res- semblait physiquement. Elle était, comme elle, à la fois pen- sive, ardente et passionnée, toute de premier mouvement, n'ayant pas un grain d'idéal, mais néanmoins capable de commettre quelque folie sous l'impulsion irrésistible de ses nerfs. — Claudia avait hérité de la fermeté et de l'énergie de Mme Tavan, mais elle ressemblait surtout à son père. Elle tenait de lui une nature tendre, enthousiaste et rêveuse. Elle était romanesque d'instinct, sans avoir jamais lu d'au- tres romans que les enfantines fictions de la bibliothèque Mame. Elle avait grandi dans le milieu froid, correct, pro- saïquement affairé de la maison Dumoulin, comme un lis blanc qui pousserait entre les dalles d'une halle aux mar- chandises.

Abandonnées à elles-mêmes dans cette silencieuse demeure de la place Saint-François ; occupées à des besognes maté- rielles de ménage et de couture ; n'ayant d'autres distrac- tions que la monotone contemplation des rares passants qui traversaient la place, les deux jeunes filles s'étaient depuis l'enfance prises l'une pour l'autre d'une affection très vive. Elles ne s'étaient jamais quittées, et les effusions innocentes, les petites joies, les nuances délicates de ce fraternel amour leur tenaient lieu de tout plaisir. Chez Françoise, l'affection était surtout instinctive, passive et égoïste ; chez Claudia, elle était plus égale, plus intimement tendre, plus attentive et poétiquement dévouée. Quand, parfois, dans les causeries

du soir, l'oncle César faisait quelque discrète et vague allu- sion à l'époque où il faudrait songer à un mari pour l'une des deux sœurs, la figure de Claudia se rembrunissait et ses yeux devenaient humides, rien qu'à l'idée d'une séparation possible. Quelle que fût l'austérité du régime intérieur de la maison du *Fil de la Vierge*, elle n'avait nullement le désir de changer de mode d'existence, si ce changement devait rom- pre son intimité avec Françoise.

Et cependant, Dieu sait si elle était maussade et grise- ment monotone, la vie qu'on menait place Saint-François ! — Chaque matin, hiver comme été, pluie ou soleil, Claudia et Françoise partaient pour les provisions en compagnie de la cuisinière. C'était l'unique sortie de la journée. Les mardis et vendredis, jours de marché, elles parcouraient en tous sens la rue Sainte-Claire, où les paysannes se tiennent debout devant leurs paniers de légumes et leurs corbeilles de froma- ges ; puis elles allaient chez les fournisseurs, à travers les rues étroites et caillouteuses de la Filaterie et de Saint- Maurice, sous les arcades trapues où les boutiques s'ouvrent dans une obscurité et une fraîcheur de cave ; et, par de som- bres passages voûtés, faisant communiquer les vieux quartiers entre eux, elles s'en revenaient vivement à la maison pour surveiller les apprêts du dîner de midi, qui avait lieu dans une froide et correcte salle à manger lambrissée de noyer ciré. Après dîner, César, Prosper Baduel et Mme Tavan redescendaient au magasin. On enlevait le couvert et, dans la même pièce, transformée en ouvroir, les deux sœurs tra- vaillaient en face l'une de l'autre, de chaque côté de la croi- sée aux rideaux à demi soulevés. Cela durait jusqu'au souper qu'on servait invariablement à huit heures. A la suite de ce

repas sommaire, on faisait cercle autour du poêle en hiver, devant la croisée ouverte en été, et on causait longuement des affaires de la maison ou des menus incidents de la jour- née. Puis, quand la grosse voix du bontron de Notre-Dame sonnait dix heures, on se souhaitait le bonsoir et les jeunes filles montaient au deuxième étage, dans la pièce qui leur servait de dortoir commun.

Le dimanche apportait quelques modifications, à la mono- tonie du régime quotidien. On donnait congé aux employés, et César emmenait Prosper jusqu'aux Dalmettes ou à Albi- gny, afin de humer l'air de la campagne et de s'ouvrir l'ap- pêt. Pendant ce temps, Mme Tavan et ses filles assistaient à la grand'messe de la cathédrale. On se retrouvait à midi dans la salle à manger, pour le dîner où apparaissaient pom- pement un pâté et une brioche commandés la veille chez la fameuse pâtisseries de la rue Filaterie. Après dîner, les vèpres ; puis Mme Tavan et ses filles s'en revenaient au logis par le chemin, le plus long. Elles descendaient la rue Royale, dont tous les magasins étaient scrupuleusement fermés, et, s'il faisait beau temps, elles s'attardaient pendant une heure dans les allées nombreuses du Jardin public. Parfois, dans les longs jours, on recevait des visites de cérémonie au salon ; droites et immobiles sur leurs sièges, Claudia et Françoise devaient écouter, en étouffant un bâillement, d'interminables considérations sur la cherté des vivres, l'insubordination des servantes, ou le sermon du matin. Elles s'endormageaient une fois seules, en se réfugiant dans l'embrasure de la croisée ouverte.

(A suivre.)

Mises de fleuries.

Lundi 25 courant, la Cie BULLE-ROMONT fera vendre en mises publiques la récolte des talus et excédents de terrain qu'elle possède le long de la voie ferrée. Les mises commenceront à Bulle à 8 heures du matin et seront continuées le même jour sur tout le parcours. [353] L'Administration.

Mises de fleuries.

Le mercredi 27 mai courant, à 1 heure après midi, à l'Hôtel de Ville, à Bulle, l'avocat Magnin vendra en mises, par parcelles, les fleuries en foin et regain du Verdel, territoire de dite ville. [355] Terme pour le paiement.

Mises juridiques.

Mardi 2 juin prochain, dès les 9 heures du matin, l'huissier soussigné exposera en vente par voie de mises publiques, devant le Café de la Tour, à La Tour-de-Tréme, une certaine quantité d'objets mobiliers, soit 1 char sur ressorts, 4 chars d'ouvrage, 4 harnais, un hache-paille, 2 herbes, un traineau, des luges et chenaquets, canapé, commode, tables, lits, chaises et autres dont le détail est trop long.

Le même jour, dès les 2 heures, dans le même établissement, il sera exposé en vente les immeubles désignés au cadastre de la commune de La Tour sous les art. 1104b, 1109, 221, 427, 547, 548, 550, 544, 545, 551, 133, 407, 827, 828, 953, 954, 955, 998, 999, 1000, 107 et 1090 b, et les art. 255 et 256 du cadastre de la commune du Pâquier.

Ces immeubles comprennent un bâtiment servant de laiterie avec machine à vapeur et écrémeuse centrifuge, une grange et un certain nombre de pièces de terre de première qualité.

Bulle, le 15 mai 1891. [348] Corboud, huissier.

On offre à vendre :

De gré à gré, divers objets mobiliers, tels que :

- 1° Un char tout neuf, très solide, à pont et à ressorts; banc de break; une grande caisse fermant à clef; couverte en zinc, pouvant être vendue séparément. Ce char peut servir pour voyages et pour les travaux agricoles;
- 2° Un autre petit char à bancs, à ressorts, à peu près neuf;
- 3° Un traineau avec pont, ensemble ou séparément;
- 4° Une jolie charrette légère, avec mécanique comme les deux chars;
- 5° Un établi de menuisier;
- 6° Un ou deux lits en fer;
- 7° Un pétrin tout neuf, avec accessoires de fer;
- 8° Deux bons harnais;
- 9° Quelques autres articles de grande utilité.

S'adresser au bureau du journal qui indiquera. [322]

Assurance contre la grêle.

Les intéressés sont avisés que les subsides en faveur des assurés s'élèveront cette année pour le canton à environ 12,000 fr. Ceux qui désirent en bénéficier doivent s'assurer d'ici au 20 courant sans faute.

L'agent pour le district : [348] J. Gillet, avocat, à Bulle.

Vente de vins en gros.

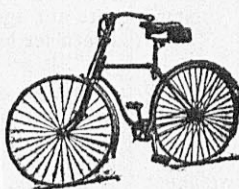
Vins blancs d'Espagne et rouges de France, garantis purs, naturels, à des prix exceptionnellement bas, ainsi qu'un grand choix de vins vaudois. [327] Hôtel du Cheval-Blanc, Bulle : Isidore Seydoux.

Beaux GROS SONS français

écailles. Semoules et farines maïs diverses. Farines spéciales rondes très avantageuses. Froment pays comprimé 1^{re} qualité. Moitié supérieur. Orbes et avoines comprimées. Avoines blanches fourragères. Sous la Croix-Blanche, à Bulle. Prix très réduits. [772]

Librairie-papeterie CH. MOREL

maison SOTTAZ, boucher, Bulle. Fournitures de bureau et d'école. Baguettes pour cadres. ENCADREMENT. Timbres en caoutchouc. En vente à 2 fr. l'exemplaire : l'Annuaire fribourgeois (livre d'adresses). [336]



Vélocipèdes PEUGEOT

Machines garanties contre tout vice de construction, ayant obtenu les plus hautes récompenses aux expositions du Havre 1887, Barcelone 1888, Alger 1889, Paris 1889, Perpignan 1890, Arles 1890. Agent : Paul Demierre, quincailler, Romont. — Catalogues et prix courants franco sur demande. [341]



Installations complètes de sonneries électriques.

Tableaux indicateurs, avertisseurs de sûreté, contacts pour magasins, bureaux. Appareils électro-médicaux pour l'induction, la galvanocaustique avec piles transportables et non transportables. Limnimètres électriques pour réservoirs; horloges électriques; appareils scientifiques; jouets électriques; bobines de Ruhmkorff; petits moteurs avec tubes de Geissler, etc.; téléphones. Piles de toutes espèces avec accessoires. RÉPARATIONS Paul-Louis Favre, électricien-mécanicien, Fribourg, ruelle du Bœuf 65, Fribourg. Se recommande [349] (H615F)

LESSIVE PHÉNIX

(12 ans de succès), le plus ancien et le seul produit de ce genre diplômé à Zurich pour ses effets avantageux attestés par des certificats authentiques. Se défier des nombreuses contrefaçons auxquelles sa qualité exceptionnelle a donné naissance et exiger rigoureusement sur chaque paquet la marque de fabrique le "PHÉNIX", et la raison de commerce REDARD FRÈRES, fabricants, à Morges. En vente dans toutes les bonnes épiceries et drogueries. (H3700L) [235]

Guérisons.

Les soussignés ont été guéris des maladies suivantes par traitement par correspondance avec des remèdes inoffensifs, sans dérangement professionnel : Incontinence de l'urine, faiblesse de la vessie, dès la naissance. H. Lengacker, cuisinier, Bâle. Anémie, fleurs blanches, pression de l'urine. Mme Josépha Schönbühler, Einsiedeln. Hernie fémorale, toux, engorgement. H. Küssli, Leimbach près Engen. Hernie scrotale. Peter Streim, Villbringen près Worb. Taches de rousseur. Virginie Savoie, Bossonens (Fribourg). Ver solitaire avec tête. Louis Primier, Cornavin 16, Genève. Goitre, gonflement. J.-O. Rutishauser, Uhrenbohl près Sulgen. Dartres, crampes de l'estomac. Emilie Hasler, Bachletenstr. 25, Bâle. Eruptions au visage, crampes. Rosa Odermatt, Engelberg (St-Gall). Maladie pulmonaire, points au dos, jambes enflées. Joh. Schmidt, Bremgarten. Rhumatisme, inflammation des yeux, battement du cœur. J. Arber, Drahtzugstr. 53, Bâle. Poils au visage. Mme M. Riff, Spalenvorstadt 38, Bâle. Catarrhe pulmonaire, toux, étouffement. R. Fischer, Retterswyl près Seon (Argovie). Catarrhe de l'estomac, expectoration sanglante. Mlle Th. Bachmann, Wollerau (Schwytz). Faiblesse des yeux, chute des cheveux, éruptions. A. Bosson, forgeron, Montreux. Tumeur glanduleuse. Grégoire Keller, Wytikon (Schwytz). Hémorroïdes, mites. Mme Vve Creusaz, Paudex s. Lutry. Verrues. Mme Aline Gautier, Cortèber. Maladie du cœur, toux, étouffement. Mme Rose Steinegger, St Sulpice. Maladie du bas-ventre, dérangement des menstrues. Cath. Huber, Altstetten (Zurich). Ulcères aux pieds, flux salin. Mme Widmer, Frankengasse 29, Aussersihl (Zurich). Goutte sciatique. Jacob Stott, Rieden s. Wallisellen. Gale. J. Zahnd, Bärenwardsweidli, Schwarzenburg (Berne). Maladie des reins. Alb. Schmied, Buelisacker s. Muri. Engélures. E. Freiburghaus, Spengelried s. Gümmenten. Catarrhe du larynx et bronchite. E. Kreysel, Sihlstr. 80, Zurich. Catarrhe des intestins. Siegfried Bucher, Birmensdorf. Catarrhe vésical. L. Pollo, terrassier, Chaux-de-Fonds. Catarrhe de la moelle épinière, mal à la tête. Mme Vve Tachet, Mont s. Rolle. Dureté d'oreille, inflammations d'oreilles. J. Deichler, agriculteur, Otterweier (Amt Bulle). Epilepsie sans rechute. Marie Zurich, alt Weibels, Ehretfeld. Rougeur du nez, dartres. Louis Kohler, boulanger, Neuenstadt (Berne). Varices, rhumatisme. Joséphine Erb, Hüttenweilen près Frauenfeld. Ivrognerie sans rechute. Louise Morel, Genève. Manque de barbe. Le remède est d'une efficacité surprenante. A. St., Bâle. 3000 guérisons éprouvés et la réalité de l'établissement. Brochure gratuite. S'adresser à la POLYCLINIQUE PRIVÉE A GLARIS [351]

BAINS DE BONN

près Fribourg (Suisse), ouverts le 15 mai. Situation agréable et romantique à 15 minutes de la gare de Guin. Climat doux et salubre. Promenades, forêts, ombrages, jeux divers, etc. Table abondante, cave des mieux fournies, truites à toute heure; personnel dévoué, soins et égards particuliers envers les personnes souffrantes, qui se trouvent à l'aise comme dans leur famille. Les prodiges de ses eaux, justifiant de plus en plus l'ancien proverbe (qu'aucune maladie ne leur résiste), donnent à cet établissement une valeur qu'on peut dire incomparable et en font une véritable station pour le retour de la santé ou comme séjour d'agrément, de repos et de calme. Prix : Table d'hôte, 1^{re} classe, 4 fr. 50 2^e 3 fr. 50 Pension, chambre et service. Service divin à la chapelle. [350] Voiture à la gare de Guin. (H548F)

ENGRAIS COIGNET

RECONNU DE PREMIÈRE QUALITÉ Prix modique. Dépôt à la gare de Bulle. S'adresser à M. Isidore Seydoux, à Bulle, et à Marsens chez M. Félicien Gapany. [316]

LAINES-COTONS-FLEURS

Chez les Sœurs Progin, au bout de la Promenade, Bulle, grand choix de cotons à tisser et à tricoter. — Fort rabais pour tisserands et revendeurs. — Laines de toutes nuances. — Fleurs et couronnes mortuaires. — Nos cotons à tisser se recommandent particulièrement aux tisserands par leur qualité extra et leur prix réduit. [266]

On trouvera dès ce jour chez le sous-

signé du vin blanc et rouge, garanti naturel, pour le prix de 60 cent. par quantité de deux litres, ainsi que de la limonade. Honoré Gauthier, au Gérignoz, Vuippens. [342]

Boulangerie.

On trouvera toujours à la boulangerie MESSERLY, vis-à-vis de l'église, à Bulle, des farines de toutes qualités, ainsi que maïs et son, à prix réduits. [333]

A VENDRE

à bas prix, un char à ressorts en parfait état, banc à capote mobile et tabatière. S'adresser à M. Berguin, maréchal, à Fribourg. (H611F) [340]

A VENDRE

Pour cause de décès, une belle propriété d'environ 12 hectares, en un seul mas, de première qualité en foin et regain, bien tourné au soleil levant, à 5 minutes de la gare; belle maison presque neuve, en mur, 12 chambres bien établies; eau intarissable à couvert; un beau verger de grand rapport. S'adresser au bureau du journal. [177]



ALIMENT POUR VEUX

Seul aliment complet et bon marché remplaçant avec économie le lait naturel pour l'élevage des veaux, porcelets, agneaux, etc. — Revient à 3 centimes le litre. PAR SACS DE 5, 10, 25 ET 50 KILOG. PRIX 0.65 LE KILOG. [127]

Dépôt chez AUG. BARRAS, à Bulle.

MAGNIFIQUE Avoine de semence

chez Emile Berthoud, boulanger, Bulle. [203]

Belle avoine.

Prix modéré. Boulangerie Glanon, Bulle. [345]

A vendre au moulin de Bulle :

Deux escaliers neufs, marches en bois dur, et une balustrade en fer forgé, à très bon marché. [317]

A VENDRE

Un char d'ouvrage avec échelle, brandard et caisse à gravier, le tout en bon état. S'adresser à François GRAND, maréchal, à Bulle. [346]

A VENDRE

Un break neuf, prêt à atteler, chez F. KREIDEMACHER, maréchal, à Bulle. [282]

A VENDRE

et à transporter, un joli logement en très bon état, composé de 7 chambres. S'adresser d'ici à dimanche 24 courant, à Jean AVER, à Sorens. [352]

On demande

une personne d'âge mûr connaissant bien la cuisine. S'adresser au bureau du journal. [311]

On demande à louer :

Un piano. S'adresser au bureau du journal. [354]

A louer :

Jolies chambres meublées indépendantes. S'adresser au bureau du journal. [289]

A LOUER

Pour le 1^{er} juin, un petit logement neuf. S'adresser au bureau du journal. [354]

A LOUER

Un appartement entièrement réparé à neuf, situé au rex-de-chaussée, chez Maxime Remy coadoncier, à Bulle. [356]

Le Messenger boiteux

est en vente à l'imprimerie de la Gruyère.

A vendre :

A PERTE, 15 actions Crédit foncier. 146] J. GILLET, avocat, Bulle.

Paris 1889 Médaille d'or.

500 francs en or, si la Crème Grolsch ne fait pas disparaître toutes les impuretés de la peau, telles que les taches de rousseur, les lentilles, le hâle, les vers, la rougeur du nez etc., et si elle ne conserve pas jusqu'à la vieillesse un teint blanc, éblouissant de fraîcheur et de jeunesse. Pas de fard! Prix à Bulle fr. 1.50 dans le reste de la Suisse fr. 2.—. Exiger expressément la "Crème Grolsch primée", car il existe des contrefaçons sans valeur. "Savon Grolsch", pour compléter la Crème. Prix à Bulle fr. 1.— dans le reste de la Suisse fr. 1.25. "Hair Milkon Grolsch" la meilleure teinture du monde pour les cheveux, exempte de sulfate de plomb. Prix partout fr. 2.50 et fr. 5.—. Dépôt général: A. Büttner, pharmacien à Bulle; en vente en outre dans toute la Suisse, chez les pharmaciens et les coiffeurs. Bulle. — Imp. Emile Lenz.



PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour la Suisse: 1 an, 6 fr.; 6 mois, 3 fr. 50; 3 mois, 2 fr. 25; 1 mois, 75 centimes. Etranger: 1 an, 9 fr.; 6 mois, 5 fr.; 3 mois, 3 fr.; 1 mois, 1 fr. 25. Payable d'avance. Prix du numéro: 5 centimes. On s'abonne à tous les bureaux de poste.

L'UNIVERSITE

La ville de Lausanne les écoles supérieures représentées par leurs représentants, viennent de prendre des proportions nouvelles université. vaudoise a été magnifiquement dotée par la grâce de l'institution vêtue le caractère d'un

L'établissement d'études nous a rappelé d'autres circonstances avions le bonheur in Fribourg une université. Puisque le canton Pourquoi n'aurions-nous pas les raisons, une fabrique de savons bourg qu'ailleurs, n'aurait-il pas pu se passer de techniques et financiers dont le budget devierait

Or, puisque nous notre université (il s'agit de choses qu'il nous en sommes absents dans l'isolement; se que, décidément, le toujours faire du champs, toujours galement et si modeste l'argent, tout en mai

DEUX ANS

Accoudées au coussin de la fenêtre, elles regardaient les voiles monter au redoubtable et se trajectoire à travers la place et ce flet annonçait le dernier accord d'un platanes du Pasquier, tissant dans une caserelle. Puis le crépuscule tomba, quelques familles venaient jusqu'à onze heures buvant le vin blanc et e. Les distractions du étaient tout à fait exceptionnelles dans la vie domestique la semaine qui suivit ce la montée et de la descente des deux sœurs. Chaque leurs travaux de couture